

.../...

MODALITÉS DE RECUEIL ET DE GESTION DES EAUX EN CAS INCENDIE OU DE POLLUTION ACCIDENTELLE

(annexe au 6.4 de la demande d'examen au cas par cas)

Pour éteindre un incendie survenant dans ce type d'établissement, la réglementation ERP impose de disposer d'une capacité de 180 m³/h pendant 2 heures, soit 360 m³. Les éventuelles eaux d'extinction d'incendie seront stockées dans le bassin initialement prévu sur le site. Pour respecter les obligations réglementaires, sa capacité initiale de 351 m³ (au titre de la loi sur l'eau) sera portée à 450 m³, offrant ainsi une marge de sécurité satisfaisante.

Une vanne d'isolement (de type vanne à guillotine réf. Afibra 152 116) sera installée en sortie du bassin de rétention pour retenir les eaux en cas de pollution accidentelle.

En cas de pollution accidentelle, cette vanne sera actionnée à l'initiative du personnel qui sera spécifiquement formé à sa manipulation et en cas d'incendie à l'initiative ou sur injonction des Services d'incendie et de secours.

À cette fin, le responsable de l'établissement ainsi qu'un ou plusieurs de ses collaborateurs auront à suivre une formation dispensée par un organisme spécialisé et qui fera l'objet entre le bailleur et l'exploitant d'une obligation contractuelle. Ces responsables auront l'initiative du déclenchement de l'alerte au moyen de tous dispositifs appropriés ainsi que de l'information immédiate du bailleur.

Tous les séparateurs à hydrocarbures installés sur le site (ou à mettre en place dans le cas du présent projet) font l'objet d'un contrat d'entretien avec la Société ISS basée à Rouen. Ce contrat qui prévoit le nettoyage de ces dispositifs deux fois par an sera élargi à une prestation de vidange du (des) bassin(s) en cas de pollution accidentelle.

En relation avec les services départementaux ou de l'État (SDIS et Protection Civile) le bailleur procédera ou fera procéder à des simulations périodiques à une fréquence définie par les Services, qui impliquera l'ensemble des exploitants du site, afin de s'assurer du bon fonctionnement et de la bonne gestion des dispositifs par le personnel en charge.

PJ : Plan de masse

Notice technique vanne Afibra 152 116

**Pour la SCI TATIHOU
Gilles GREAUME**



AFIBRA®

Vanne à Guillotine

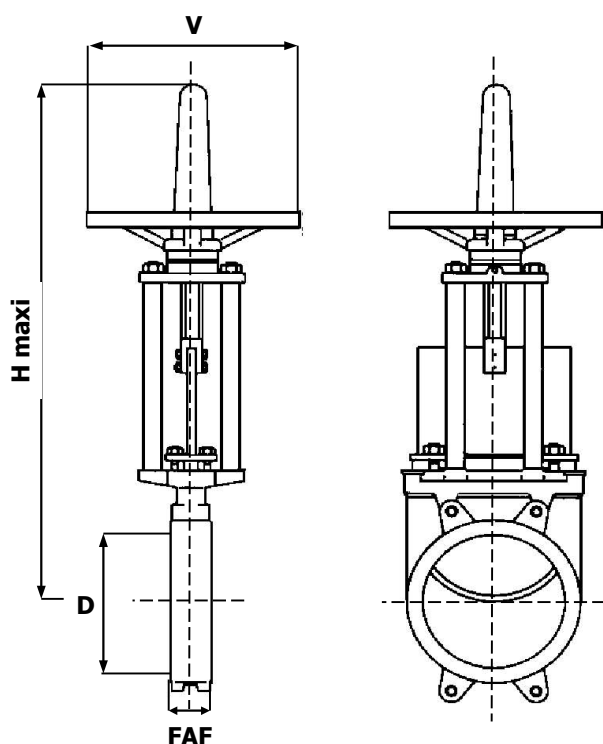
Réf:
152 116

INOX

- » PELLE RONDE
- » TIGE EXTÉRIEURE

- » BRIDES
- » ISO PN10 (1)

» TMS : 100°C



CORPS / BODY	INOX 316
ARCADE / YOKE	ACIER
GUILLOTINE / KNIFE	INOX 316
SIÈGES / SEATS	EPDM (ou PTFE)
TIGE / STEM	INOX 316
PRESSE ÉTOUPE / PACKING GLAND	PTFE

- ÉTANCHÉITÉ MÉTAL / MÉTAL - REF : 152 110
- ÉTANCHÉITÉ MÉTAL / PTFE - REF : 152 113
- ÉTANCHÉITÉ BI-DIRECTIONNELLE
- COMMANDE PAR LEVIER, VÉRIN PNEUMATIQUE DBLE EFFET
- AUTRES MATIÈRES
- SIÈGE NITRILE ...

DN	8	10	15	20	25	32	40	50	65	80	100	125	150	200	250	300	350	400	450	500	600				
INCHES	1/4"	3/8"	1/2"	3/4"	1"	1 1/4"	1 1/2"	2"	2 1/2"	3"	4"	5"	6"	8"	10"	12"	14"	16"	18"	20"	24"				
(1) PN												10 Bars			7 Bars			4 Bars							
FAF												40	40	50	50	50	60	60	70	70	96	100	106	110	110
H												430	455	480	520	610	660	830	1020	1120	1390	1500	1587	1700	2035
D												50	65	80	100	125	150	200	250	300	350	400	450	500	600
V												200	200	200	200	250	250	310	310	310	410	410	500	550	550
MASSE												8	10	11	12	17	21	38	52	63	115	145	186	221	265

Unités : mm, Kg.